

s.B.41.10.2.-CE/lcm

3003 Berne, le 4 novembre 1974.

Réactions italiennes après la votation sur la  
troisième initiative contre l'emprise étrangère.

---

L'issue de l'initiative de l'action nationale a été ressentie comme un profond soulagement par la presse, la radio et la télévision italiennes. Plusieurs journaux ont relevé que pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale le Gouvernement suisse, à travers le Président de la Confédération, a jugé bon de sortir de sa réserve traditionnelle pour faire appel au sens critique des électeurs. Si tous les commentateurs rendent hommage au sens civique et au libéralisme des citoyens suisses, plusieurs d'entre eux soulignent toutefois également que ce sont avant tout des arguments matériels et économiques qui ont poussé une grande partie des citoyens suisses à s'opposer à l'initiative de l'action nationale.

Cependant la presse italienne souligne que le rejet de l'initiative ne résoud pas pour autant définitivement le problème des travailleurs immigrés et qu'il est urgent d'améliorer le statut des travailleurs étrangers, spécialement en ce qui concerne les saisonniers, qui devraient pouvoir être intégrés dans la société au sein de laquelle ils vivent. La majorité des commentateurs ajoutent que les résultats du 20 octobre devraient faciliter les initiatives que le Gouver-

./.

nement italien se doit de prendre afin d'éliminer toutes discriminations auxquelles la main-d'oeuvre étrangère en général et italienne en particulier est encore soumise.

Les déclarations des hommes politiques, notamment celle que le sous-secrétaire d'Etat Granelli a faite à la presse italienne abondent dans le même sens. Le ministre du travail Bertoldi ajoute que la priorité doit être accordée à l'élargissement de l'éventail des droits reconnus aux travailleurs étrangers et à leurs familles, à travers des dispositions assurant une meilleure insertion des immigrés dans le tissu social, politique et économique de la Confédération, leur permettant d'exercer plus complètement les droits syndicaux et politiques.

Questionné sur l'attitude que son pays entendait adopter à la suite des résultats du scrutin du 20 octobre, le responsable de la direction générale de l'émigration, le ministre G. Falchi, a déclaré au journal "La Suisse" que l'Italie continuerait, comme elle l'a fait jusqu'ici, à demander la réunion de la commission mixte chargée de régler les problèmes liés à l'émigration et qu'elle espérait que le problème essentiel de l'abolition du statut de saisonnier serait abordé dès que la commission aura déblayé le terrain, et ceci avant le printemps si possible. Le ministre a poursuivi en soulignant qu'il est dans le droit le plus strict de la Suisse de fixer la masse des travailleurs étrangers dont elle a besoin, mais une fois réalisée la stabilisation, l'Italie demandera que tous les travailleurs soient traités sans discrimination. Selon M. Falchi, on estime à Rome que la Suisse attribue arbitrairement l'étiquette de saisonniers à des gens

./.

qui n'en sont plus. Le ministre a également précisé que l'Italie ne remet pas en cause les accords de 1964, mais qu'elle envisage de revoir certaines clauses dépassées par les réalités actuelles. En outre, notre partenaire estime que les négociations devront encore progresser de part et d'autre en matière de scolarité, de formation professionnelle, d'intégration et de sécurité sociale.

Un article paru dans le journal "La Suisse" relate que Berne est évidemment intéressé au réchauffement du climat suscité par le résultat du vote du 20 octobre mais que la qualité du "non" y est analysée avec beaucoup plus de prudence, de crainte que nos partenaires ne se fassent trop d'illusions sur les prochains pourparlers. Le commentateur poursuit que tous les progrès destinés à améliorer les conditions de vie des immigrés seront les bienvenus; néanmoins en matière d'assurance-chômage ou maladie par exemple, les résultats des négociations sont subordonnés à la modification de notre législation interne. De même l'abolition du statut de saisonnier, auquel travaille actuellement un groupe d'experts, devra passer par la révision de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers. Le commentateur relève enfin qu'au Palais fédéral on juge très prématuré d'esquisser un calendrier pour la réunion de la commission mixte, que l'on considère ici comme un lieu de discussion parmi d'autres. Interviewé à ce sujet par l'émission pour les travailleurs italiens de Suisse de Radio Monteceneri, le Chef du Département fédéral de Justice et Police, Monsieur Kurt Furgler, a déclaré notamment que le Conseil fédéral donne la priorité absolue à la stabilisation de la main-d'oeuvre étrangère avant d'entreprendre n'importe quelle démarche concernant la révision dudit accord. Il y a lieu de relever à ce

./.

sujet que la politique suivie par le Conseil fédéral a porté ses fruits puisque, selon une récente enquête, l'effectif total de la main-d'oeuvre étrangère marque, pour la première fois depuis l'après-guerre, une tendance à la diminution.

*A. Cuennet*  
(Cuennet)

Annexe: une déclaration de M.le Conseiller fédéral K.Furgler.